Fourrages séchés: organisation commune des marchés OCM

1995/0073(CNS) - 31/05/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve, sur le fond, la proposition de la Commission. Il constate que, pour l'Autriche, les quantités nationales garanties de fourrages séchés correspondent pour l'essentiel aux exigences de production. Cependant, il demande la révision des QNG en ce qui concerne la Finlande et la Suède, étant donné que ces deux Etats membres ont eu une production de fourrages séchés artificiellement considérablement plus élevée au cours des années précédant la période de référence 1992/1993.